



HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION
Route de Longchêne
78 830 BULLION
☎ 01.34.85.43.00.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) MARCHE PUBLIC

REPLACEMENT DES SYSEMES DE DETECTION ET CENTRALISATION DE MISE EN SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS GUERIN ET MINVIELLE

N° de Marché : 14 E 101

Maître d’Ouvrage : HPR de Bullion, Route de Longchêne, 78830 Bullion
Pouvoir adjudicateur : Madame Catherine PILLET, Directrice de l’HPR
Signataire du marché : Monsieur Christophe DESIX, Directeur Adjoint de l’HPR
Comptable assignataire : Monsieur Marc GILLOT, Trésorerie de Saint Arnoult en Yvelines

Dates de la consultation

Date d’envoi à la pré-information de l’avis d’appel public à la concurrence : 18 février 2015

Date limite de remise des candidatures : 27 avril 2015 à 14 heures

Le présent Règlement de Consultation comporte 6 pages

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ.....	- 1 -
1.1	Objet et description.....	- 1 -
1.1.1	Objet de la mission	- 1 -
1.1.2	Décomposition en lots, tranches ou postes	- 1 -
1.2	Durée d'exécution et délai de validité des offres.....	- 1 -
1.2.1	Délais d'exécution.....	- 1 -
1.2.2	Délai de validité des offres	- 1 -
2	DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	- 1 -
2.1	Procédure appliquée	- 1 -
2.2	Modification de détail au dossier de consultation	- 1 -
2.3	Composition du dossier de consultation.....	- 2 -
3	PUBLICITE ET RETRAIT DES DOCUMENTS DE CONSULTATION	- 2 -
3.1	Modalités de publicité	- 2 -
3.2	Modalités de retrait des documents de consultation	- 2 -
4	CANDIDATURES ET OFFRES	- 2 -
4.1	Candidature.....	- 2 -
4.1.1	Pièces relatives à l'appréciation de la candidature	- 3 -
4.2	Offre.....	- 3 -
4.2.1	Pièces constitutives de l'offre	- 3 -
4.2.2	Visite du bâtiment.....	- 4 -
4.2.3	Date limite de réception des offres	- 4 -
4.2.4	Attribution du marché.....	- 4 -
4.2.5	Modalités de remise des candidatures	- 4 -
4.2.6	Jugement des offres	- 5 -
5	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	- 6 -
5.1	Personnes à contacter.....	- 6 -
5.2	Langue et monnaie.....	- 6 -

1 CARACTERISTIQUES DU MARCHE

1.1 Objet et description

1.1.1 Objet de la mission

La présente consultation a pour objet la mission de :

Remplacement des systèmes de détection et centralisation de mise en sécurité incendie des bâtiments GUERIN et MINVIELLE à l'hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion (78).

Les caractéristiques principales du marché sont indiquées dans le CCTP et CCAP.

1.1.2 Décomposition en lots, tranches ou postes

Marché global. La consultation n'étant pas divisée en lots ni en tranches, les candidats doivent répondre à la totalité des besoins de la consultation. Aucune soumission partielle ne sera autorisée.

1.2 Durée d'exécution et délai de validité des offres

1.2.1 Délais d'exécution

Le marché doit être exécuté pour le 1^{er} novembre 2015

1.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure appliquée

La consultation est lancée sous la forme d'un marché passé selon une procédure ouverte, conformément aux articles 33 du CMP.

2.2 Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat et comprend les pièces suivantes :

- L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC),
- le présent Règlement de Consultation (RC),
- l'Acte d'Engagement (DC3),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

3 PUBLICITE ET RETRAIT DES DOCUMENTS DE CONSULTATION

3.1 Modalités de publicité

L'avis d'appel public à la concurrence sera visible :

Sur le site internet du HPR de Bullion : <http://www.hpr-bullion.fr> (espace professionnel)

Sur le site de la Fédération Hospitalière de France

Sur le site du BOAMP

3.2 Modalités de retrait des documents de consultation

Le dossier de consultation peut être :

- Retiré auprès des

Services économiques ou
Service sécurité
Centre Hospitalier de Pédiatrie et de Rééducation
Route de Longchêne
78830 BULLION

- Adressé gratuitement, par courrier ou par mail, en un exemplaire à chaque candidat qui en fera la demande auprès des services économiques ou du service sécurité de l'HPR de Bullion
- Téléchargé depuis le site internet de l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion

4 CANDIDATURES ET OFFRES

4.1 Candidature

Conformément aux articles 44, 45, 46 et 47 du code des marchés publics, les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

4.1.1 Pièces relatives à l'appréciation de la candidature

- DC1 : « Lettre de candidature ».

Pour chacun des cotraitants composant l'équipe :

- DC 2 : « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ».
- Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- Déclaration sur l'honneur du ou des candidats dûment datée et signée par le candidat, pour justifier:
 - o qu'il(s) a (ont) satisfait aux obligations fiscales et sociales;
 - o qu'il(s) n'a (ont) pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - o qu'il(s) n'a (ont) pas fait au cours des 5 dernières années, une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du code du travail
- Les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du code du travail (DC6).
- Les attestations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus en vigueur pour l'année en cours.
- Les attestations d'assurances Responsabilité Civile et décennale en cours de validité.
- Un Relevé d'Identité Bancaire de l'entreprise.
- Une copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (KBis) ou une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers.

Les documents tels que DC1, DC2 ou NOTI2 sont disponibles sur le site internet www.minafi.gouv.fr

Références professionnelles et capacité technique – Références requises :

- Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - o Le chiffre d'affaires réalisé au cours des 3 dernières années.
 - o Un dossier présentant une liste de références détaillées et récentes pour des prestations de même nature que celle définie dans ce marché, réalisées en milieu hospitalier occupé et indiquant notamment et pour chacune d'elles les coordonnées du maître d'ouvrage, le montant de l'opération, sa date d'exécution, le rôle précis du candidat et une illustration du projet.
 - o Les curriculum-vitae des salariés de l'entreprise pressentis pour assurer la mission décrite dans le cahier des clauses du présent marché.
 - o Le candidat doit être titulaire de la certification **APSAD I7 / F7**

4.2 Offre

4.2.1 Pièces constitutives de l'offre

- L'Acte d'Engagement (DC3), ainsi que ses annexes éventuelles, établi en un seul original, selon le modèle joint, renseigné, paraphé et signé, accompagné du devis détaillé signé du candidat.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dûment paraphé à chaque page, daté, tamponné et signé à la dernière page.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dûment paraphé à chaque page, daté, tamponné et signé à la dernière page.
- Le présent règlement de consultation dûment paraphé à chaque page, daté, tamponné et signé à la dernière page.
- Un planning prévisionnel de l'opération dûment paraphé
- Le certificat de visite.

Les candidats non retenus seront informés par lettre recommandés avec AR.

4.2.2 Visite du bâtiment

Une visite des lieux est obligatoire avant la remise des offres. Les candidats devront prendre rendez-vous dès que possible avec Monsieur BAUDU, Responsable sécurité de l'établissement, en appelant au 01 34 85 43 65. Un certificat de visite sera délivré. Il devra être joint au dossier d'offre.

4.2.3 Date limite de réception des offres

En application de l'article 39-II du code des marchés publics, la date limite de remise des offres est fixée **au 30 mars 2015 à 14 heures.**

4.2.4 Attribution du marché

Conformément à l'article 46 III du code des Marchés Publics, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 7 jours à compter de la date figurant sur l'accusé de réception du courrier recommandé l'informant qu'il est pressenti pour réaliser les prestations du marché, les certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46.

Il est indiqué que tout candidat peut, s'il le souhaite, produire dès la présentation des offres ces documents

4.2.5 Modalités de remise des candidatures

Les offres, sous double enveloppe cachetées, en un original, devront être remises contre récépissé à :

**Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion
Service Accueil
Route de Longchêne
78830 BULLION**

- L'enveloppe cachetée sera libellée à l'adresse précédemment définie et mentionnera :

« Appel d'Offres :

Remplacement des systèmes de détection et centralisation de mise en sécurité incendie

NE PAS OUVRIR ».

Les candidatures seront transmises de manière à parvenir au plus tard avant la date et l'heure limite fixée dans le présent document :

- soit par voie postale en recommandé avec avis de réception à la même adresse,
- soit par chronopost,
- soit remis en main propre contre récépissé à l'accueil de la même adresse de 8h30 à 17 h 00 du lundi au vendredi,

Installation d'un système de sécurité incendie

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, le Pouvoir Adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

4.2.6 Jugement des offres

L'examen des candidatures se fera par le Pouvoir Adjudicateur au regard des pièces et renseignements fournis.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics.

Lors de l'ouverture, les critères d'élimination seront les suivants :

- les candidats dont les candidatures ne sont pas recevables à cause de l'absence d'une ou plusieurs pièces visées à l'article 4.1.1. du présent règlement,
- les candidatures présentant des compétences techniques, financières ou professionnelles jugées insuffisantes,

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué, dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics, et selon les critères suivants :

Références :

60 % **Références techniques et moyens matériels (45 %)**

Fiches techniques des matériels proposés
L'équipement technique de l'entreprise,

Moyens humains et compétences (10 %)

Liste et qualifications des personnels affectées au projet

Moyens financiers (5%)

Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des 3 dernières années

Prix :

40 %

Les candidats répondant à un **label environnemental**, ou **label écologique**, sont invités à fournir à l'appui de leur offre la preuve de leur participation à un impact réduit sur l'environnement. Cette distinction sera étudiée lors de l'analyse des offres.

Les candidats sont invités à présenter à l'appui du mémoire technique leurs travaux, références et expériences en milieu hospitalier occupé.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres par ordre décroissant en fonction des critères mentionnés ci-dessus. L'offre la plus avantageuse sera retenue.

Les candidats non retenus seront informés par lettre recommandée avec AR

5 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 Personnes à contacter

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur sont utiles pour répondre à la consultation, les candidats peuvent s'adresser à :

Maitre d'œuvre
ATEC SA INGENIERIE
Monsieur Henri-Charles JACQUELIN
Tél. : 01 39 61 56 42
e-mail : atecsa@atecsa.com

Madame Valérie CORLIEU
Attachée d'Administration Hospitalière
Tél. : 01 34 85 43 59
e-mail : vcorlieu@hpr-bullion.fr

Monsieur Didier BAUDU
Responsable Sécurité Incendie
Tél. : 01 34 85 43 65
e-mail : dbaudu@hpr-bullion.fr

5.2 Langue et monnaie

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en euro.

Si les dossiers sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans les dossiers.

A Bullion, le
Le Pouvoir Adjudicateur

C Desix